



Société de l'énergie  
communautaire  
du Lac-Saint-Jean

1425, rue Ouiatchouan  
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0  
Tél. : 418-275-4262  
Télec. : 418-275-2055

Mashteuiatsh, 08 mars 2013

M. Gérard Bouchard  
Historien et sociologue  
Département des sciences humaines  
555 boul. de l'Université  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 2B1

**Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Ouiatchouane au Village historique de Val-Jalbert.**

Monsieur Bouchard,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre au lecteur dans l'édition du journal Le Quotidien du 27 février dernier. Bien que vous ayez décliné notre demande de rencontre visant à vous fournir des compléments de réponse en lien avec vos questionnements et au-delà des brefs échanges tenus avec notre agent de liaison communautaire, j'estime qu'il est important, pour la Société, de s'assurer que vous ayez l'ensemble des informations pertinentes en main. Votre statut professionnel et la notoriété qui l'accompagne justifient notre démarche. C'est aussi une façon correcte de compléter la boucle à la suite la parution d'un article permettant à la Société d'apporter certaines réponses à vos questionnements dans l'édition du 2 mars dernier du journal Le Quotidien.

Dès le départ, le processus d'élaboration de ce projet a considéré la question paysagère, particulièrement l'esthétisme de la chute Ouiatchouan, comme un enjeu majeur. Au tout début, nous devons démontrer au gouvernement du Québec qu'il y

avait, au sein de la population, un niveau d'acceptabilité sociale suffisant pour convaincre ce dernier de nous autoriser à aller de l'avant avec le projet et à déposer une soumission à Hydro-Québec. Au terme de deux séances publiques, tenues en octobre 2009, aucune opposition n'a été exprimée par les 156 participants à ces assemblées. Cependant, à la lumière des interventions, il était évident que l'esthétisme de la chute devrait être traité avec beaucoup de sérieux par la Société, ce que nous savions déjà.

C'est pourquoi nous avons exigé que l'équipe professionnelle chargée de la définition du projet et de la production de l'étude d'impact dispose d'une solide expertise des questions paysagères. Il fallait également pouvoir compter sur des données fiables et incontestables afin de nourrir la réflexion sur ces questions. Dès le départ, des instruments fiables et calibrés ont été installés dans le lit de la rivière pour être en mesure d'avoir des lectures précises et quotidiennes des débits.

Aussi, pour que les spécialistes des questions paysagères puissent procéder à une rigoureuse analyse, il était primordial de mettre à leur disposition des photographies prises de la chute Ouiatchouan et Maligne à différents débits. À ce titre, nous avons pu compter sur la collaboration du Centre d'expertise hydrique du Québec, sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, qui gère le barrage au lac des Commissaires. C'est ainsi qu'il a été possible de scénariser différents débits nous permettant de garnir notre banque photographique et de traiter avec rigueur l'aspect esthétique de la chute.

Au terme de l'analyse professionnelle, un débit variant entre 5,3 m<sup>3</sup> et 6,5 m<sup>3</sup> était celui qui était jugé acceptable pour préserver l'apparence des chutes Ouiatchouan et Maligne. Cette valeur était similaire à celle figurant dans l'analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur cette question lors du projet de MCQ Hydro-Canada en 1994 (6 m<sup>3</sup>). Il y avait donc un consensus professionnel qu'un débit d'environ 6 m<sup>3</sup>/s répondait de façon satisfaisante aux objectifs de préservation des qualités esthétiques la chute Ouiatchouan. Ceci dit, la Société a développé le projet en y associant étroitement la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert. Nous avons axé nos discussions sur la meilleure intégration possible de ce projet au site touristique et d'un commun accord, il a été convenu qu'un débit de 7 m<sup>3</sup>/s répondrait le mieux aux préoccupations de la Corporation du Parc de Val-Jalbert. Du côté de la Société, il s'agissait d'une mesure de précaution jugée opportune dans le contexte où l'aspect esthétique représentait un élément sensible aux yeux de la population.

Les scénarisations visuelles de la chute ont été abondamment utilisées lors des quatre assemblées prévues dans le cadre du processus de préconsultation initié volontairement par la Société afin d'informer les citoyens et de les engager dans la définition du projet. Je souhaite attirer votre attention sur le fait que la Société a mis beaucoup d'efforts afin de bien intégrer ce projet à l'environnement de Val-Jalbert. Au-delà de l'aspect de la chute, d'autres préoccupations paysagères ont été à la base de décisions relatives au projet. C'est ainsi que nous avons convenu :

1. De revoir la configuration originale du barrage afin d'atténuer significativement sa visibilité. Nous sommes passés d'un barrage à pertuis à un barrage à crête déversante;
2. Dans la partie du site exploitée à des fins touristiques tous les câbles électriques seront enfouis;
3. L'amenée d'eau entre le barrage et la centrale sera souterraine et ne sera donc pas visible;
4. Finalement, la centrale sera peu visible et sa toiture, au ras du sol, servira d'esplanade d'observation. Différents perchoirs offriront à la clientèle de nouveaux points de vue incomparables sur la rivière et la chute et aussi d'avoir accès un programme d'interprétation de la centrale. Le Conseil du patrimoine culturel du Québec a reconnu nos efforts en termes d'intégration de la centrale au patrimoine de Val-Jalbert. Le revêtement en bois de la centrale va aussi créer un lien avec l'histoire de ce lieu.

Vous avez reconnu avec à-propos les motivations profondes de ce projet communautaire. Effectivement, les partenaires de la Société veulent se prendre en main ou «se débrouiller eux-mêmes», surtout qu'on s'entend tous pour affirmer que l'État providence fait partie du passé et qu'il faut se sortir du modèle de dépendance dont les régions ressources comme la nôtre sont à la remorque. Tant les administrateurs que la direction et les employés du Village historique de Val-Jalbert appuient ce projet car ils ont la conviction qu'il n'altèrera d'aucune façon son potentiel touristique. Cette conclusion est aussi clairement partagée par le Bureau d'audiences publiques en environnement qui affirme dans un extrait de son rapport que je me permets de reproduire intégralement :

- **Avis** – *Sur la base des photographies, la commission d'enquête est d'avis que le débit esthétique de 7 m<sup>3</sup>/s permettrait de maintenir l'attrait visuel de la chute Quiatchouan pendant la période touristique et offrirait une apparence proche de l'image promotionnelle utilisée dans certaines vitrines touristiques.*

- **Avis** – *La commission d'enquête est d'avis qu'avec la gestion du débit esthétique*

*proposé le projet n'entraînerait aucune répercussion sur l'attrait touristique du village historique de Val-Jalbert.*

Je vous invite à parcourir ce rapport du Bureau d'audiences publiques en environnement parce qu'il reconnaît aussi les efforts importants de la Société en matière de consultation et d'information publique et de participation citoyenne à un projet d'énergie communautaire. Le lien est le suivant : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape289.pdf>.

Il est également primordial de bien comprendre que le débit de la chute de Val-Jalbert ne va pas rester statique. Il est appelé à varier puisque pour activer la centrale et respecter le débit esthétique convenu selon l'horaire établi avec la Corporation, il faudra minimalement compter sur un débit naturel de 11,3 m<sup>3</sup>/s. En deçà de cette valeur, aucun turbinage n'est possible. De plus, je crois important de rappeler que selon les données hydrauliques des 25 dernières années, la centrale ne fonctionnera pas pendant environ 70% de la forte période d'affluence touristique.

Certains ont exprimé récemment que le projet de Val-Jalbert se révélait un laboratoire extrêmement intéressant qui pourrait paver la voie à un modèle d'appropriation de nouveaux leviers de développement économique par des communautés. Le site de Val-Jalbert a longuement souffert de sous-investissement par le passé car ses profits servaient plutôt à combler les déficits d'exploitation de d'autres sites ailleurs en province puisqu'il faisait partie d'un réseau d'équipements gérés par le gouvernement du Québec et ses filiales. Avec le projet d'aménagement hydroélectrique, il disposera dorénavant des outils financiers pour apporter sa pleine contribution à l'industrie touristique de la région.

Je prends la liberté de vous transmettre un montage visuel de différents débits de la chute ainsi que les esquisses de la nouvelle centrale, où vous serez en mesure d'apprécier les efforts de la Société afin de bien intégrer ce projet au site patrimonial de Val-Jalbert.

En terminant, je vous invite à compléter votre réflexion sur ce projet qui fera école au Québec tant pour sa contribution comme modèle de référence en matière de développement régional, sa collaboration novatrice avec une Première nation que pour l'innovation sociale qui a marqué son processus de développement et contribué à son acceptabilité sociale. Avec le recul, ce qui a joué en notre défaveur est sans aucun doute l'espace-temps car il s'est écoulé plus de 3 ans entre les phases de développement et de réalisation du projet. Et comme nous vivons à l'ère de la nouvelle instantanée et que notre mémoire collective est davantage préoccupée par

le très court terme, il est sans doute inévitable qu'on ait oublié le parcours franchi par ce projet.

Veillez agréer, monsieur Bouchard, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Taillon". The signature is fluid and cursive, with a period at the end.

**Denis Taillon**

Président du conseil d'administration

Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean